



**La commission « Vie associative » du
Pays pose son**

REGARD SUR LA VIE ASSOCIATIVE DU CARCASSONNAIS



Septembre 2006

**Pays Carcassonnais – BP 30 168 – 14, rue du 14
septembre – 11 004 Carcassonne
Tél : 04 68 26 73 79 – Fax : 04 68 25 01 01 – E-mail :
secretariat@payscarcassonnais.com –
www.payscarcassonnais.com**

Regard sur la vie associative du Carcassonnais

Sommaire :

Le mot de Michel Bodevin, rapporteur de la Commission..... *Page 3*

Comment avons-nous construit ce « Regard commun »..... *Page 4*

Sur la vie associative

- 1.** La vie associative en général, sa dynamique *Page 5*
- 2.** Le projet associatif *Page 6*
- 3.** Les liens entre associations et avec les partenaires de la vie associative..... *Page 7*
- 4.** La gestion des associations..... *Page 8*

Sur l'approche thématique

- 5.** Activités culturelles, sportives et de loisirs, éducation populaire..... *Page 9*
- 6.** Aide à la personne : les personnes âgées, handicapées. *Page 10*
- 7.** La lutte contre la précarité, l'insertion et la formation. *Page 11*

En guise de conclusion..... *Page 13*

Liste des participants..... *Page 14*

Mot de Michel Bodevin, rapporteur de la Commission.

Tout d'abord, merci à celles et à ceux, responsables associatifs d'avoir consacré de leur temps pour élaborer et suivre ce travail collectif. Cela montre, s'il le fallait, une fois encore, la volonté d'évolution permanente du secteur associatif et la nécessité d'être au plus près des besoins des citoyens.

Ce *Pays Carcassonnais* sera ce que nous saurons en faire. C'est un espace de projets, de nouvelles solidarités, de conduite d'actions mutualisées au bénéfice du plus grand nombre. C'est en tout cas l'ambition qu'il nous faut avoir. C'est aussi avec ses contraintes, un bel exercice de démocratie participative au terme duquel nous produirons des actions que nous souhaitons portées par tous. Cela doit constituer un atout pour le secteur associatif sur notre territoire et pour une population qui attend encore plus d'efficacité, de services et d'aide humaine. Souhaitons-nous une bonne réussite dans nos projets.

Bien cordialement.



Comment avons-nous construit ce Regard commun ?

Il s'agit d'un travail de construction collective d'un « Regard » ou état des lieux de la vie associative sur le territoire Carcassonnais. En effet, le *Pays Carcassonnais* a souhaité privilégier, sur cette commission, la participation et la rencontre des acteurs de terrain à une approche d'étude plus traditionnelle. Une intervenante extérieure, Isabelle Farges, a été chargée de l'animation de la démarche.

Le livret ici présenté a donc été réalisé et validé par **plus de 70 personnes, représentant le secteur associatif du Pays Carcassonnais et de la Communauté d'agglomération de Carcassonne.**

La méthode proposée est de définir en 6 à 7 séances d'avril à novembre 2006:

- Un « **Regard** » (ou état des lieux partagé),
- Un « **Horizon** » (ou objectifs)
- Puis un « **Chemin** » (ou actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et préserver les atouts de l'état des lieux et agir sur les contraintes)

Ce que nous présentons ci-après est le résultat de la 1^{ère} étape : le Regard.

Le travail a consisté à débattre sur les thèmes définis puis à se positionner collectivement sur :

- Ce qui va ou les **atouts que l'on souhaite préserver et/ ou développer**
- Ce qui ne va pas **ou les contraintes sur lesquelles on souhaite agir** mais aussi ce qui interroge ou inquiète les associations

Ces 3 soirées de discussions ont été riches de débats et de rencontres autour des tables de travail mais aussi des « casse-croûtes » (bien mérités !) de fin de réunion.

1. La vie associative en général et sa dynamique

Tout d'abord, l'existence même des associations est considérée comme un atout offert par la Loi en France. En effet, les associations sont des **lieux d'intégration dans la société** au même titre que la famille, l'école ou l'Etat.

Les associations se caractérisent par leur **expérience ancrée dans la durée**, par l'opiniâtreté de leurs acteurs, leur capacité à réagir et répondre aux besoins de la population autour d'un objet commun, d'une passion commune.

Ainsi, les associations ont une **utilité sociale** importante, elles sont autant de « **révélateur social** » avec une connaissance du terrain et un réalisme dû à cette pratique. Elles sont des lieux de proximité avec des publics en difficultés sociales, des lieux de convivialité pour tous

La vie associative est remarquable dans la **diversité des activités** qu'elle propose, dans sa vitalité que l'on peut noter au travers des nombreuses créations d'associations.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur l'adaptation des associations. L'assemblée a estimé que les associations ne doivent pas s'adapter à tout, les limites devant être fixées par les valeurs et projet associatifs dont les bureaux, conseils d'administration et assemblées générales sont les garants*

Mais l'esprit associatif est à l'épreuve...

D'une part de la **paupérisation des publics** auxquels les associations s'adressent. Elles ont le sentiment d'être des « **souppes de sécurité** » et se demandent « jusqu'où elles pourront tenir ? ». De même, dans un système en perte de valeurs, il semble plus difficile de transmettre l'envie de participer à la vie associative.

D'autre part, le monde associatif est traversé par un questionnement sur le **rôle réciproque des associations et des pouvoirs publics** (qui parfois se désengagent). Il existe de réelles difficultés à articuler l'autonomie des associations et les financements publics dans le cadre de la délégation de services publics. On observe une tendance des associations à aller vers le secteur marchand et oublier l'objet associatif. Parallèlement, le secteur marchand se développe sur des champs qui étaient du domaine associatif (ex : aide à domicile). Les associations s'interrogent également sur le **« comment garder l'esprit associatif face à la complexité de la réglementation »**.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur le comment gérer un service en accord avec un projet associatif. On note un risque de précarisation des emplois du fait de la délégation de services du public vers les associations. Un débat également sur le « + » qu'amènent les associations militantes dans la mise en œuvre des services.*

Enfin, les **clivages entre les groupes**, les catégories, le fonctionnement « clanique » et la sectorisation des associations rendent difficiles les approches transversales. Il est à noter également la tendance à utiliser l'association pour créer des emplois et non pour un objet associatif.

2. Le projet associatif

C'est un moment...

Où l'on définit et **partage des objectifs communs**, où les associations affirment **leurs valeurs** et les réinterrogent.

Mais le projet associatif est à l'épreuve...

D'une part de la concurrence qui se crée entre le projet associatif et les missions que l'Etat délègue aux associations : doit-on répondre aux besoins des populations

et ainsi défendre des projets spécifiques à ces besoins ou aux commandes des institutions avec les financements qui y sont attachés (même s'il ne sont pas toujours suffisants).

D'autre part de la prédominance du relationnel sur le projet associatif dans la reconnaissance de ce projet avec les partenaires.

3. Les liens entre associations et avec les partenaires de la vie associative

Des associations ...

Qui pour certaines ont la volonté de mettre en commun leurs réflexions, d'agir et de travailler en réseau.

Qui s'inscrivent dans les territoires locaux.

Qui sont des actrices essentielles pour les institutions, les professionnels, les particuliers

Et qui savent construire des partenariats ponctuels.

Mais des associations...

Qui sont **peu fédérées, se méconnaissent** entre elles, qui mutualisent peu de choses et dont certaines sont très individualistes. L'enjeu est de définir **comment être partenaire et non concurrent** sur un même territoire, sur une même activité dans un projet commun ?

Qui ont des difficultés à trouver le « bon » interlocuteur dans les institutions.

Qui notent la méconnaissance réciproque entre les associations et les organisations territoriales

Qui craignent les risques pour la gestion des associations lors des changements d'orientation politique et les partenariats qui s'établissent parfois plus sur des relations que sur le projet associatif.

4. La gestion des associations

Des atouts qui sont autant de particularités des associations...

Tout d'abord, la **richesse des complémentarités bénévoles et salariés** et l'investissement des bénévoles. On note également l'expression d'une volonté de mutualisation des moyens et de la reconnaissance de l'aide matérielle des institutions.

Mais des contraintes majeures...

Concernant le bénévolat : le **non renouvellement des bénévoles** et un militantisme qui ne s'inscrit plus dans la durée. La complexité et les difficultés de la tâche d'administrateur (gestion de comptabilité, administrative, du personnel) en sont des raisons. On note également le **manque de formation des bénévoles** (et en particulier des membres des bureaux) alors même que la fonction de bénévole tend vers un professionnalisme accru. Ceci est particulièrement prégnant sur les aspects juridiques lorsque les associations ont une fonction d'employeur.

Concernant les salariés, on note la **parcellisation des compétences professionnelles**, le problème étant, en particulier pour les « petites associations » de trouver du personnel compétent pour des temps de travail très réduits. Par ailleurs, l'appel à des **emplois aidés** peut également fragiliser les associations employeuses lors de la suppression des aides et par le renouvellement fréquent du personnel. La question étant posée de privilégier les contrats aidés au détriment du maintien et de la qualification du personnel.

Une réflexion est à mener sur la gestion parallèle des salariés et des bénévoles et leurs formations notamment sur les connaissances juridiques (code du travail...), et l'identification d'interlocuteurs dans les administrations.

Concernant les finances et en particulier l'accès aux aides, les associations sont confrontées aux **difficultés de**

lisibilité des financements d'Etat (ignorance des budgets alloués, paiement tardif des subventions...) **et d'accès** aux subventions (manque de souplesse). Par ailleurs, on note une baisse des aides publiques et un questionnement des associations sur l'importance de la part des subventions et des emplois aidés.

Concernant la communication, les associations notent l'importance de se faire connaître pour se faire reconnaître et regrette le manque de relais (journaux, télé...). Un travail de réseau à faire.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur la **disparité des besoins des associations** en fonction de leur taille notamment. Il a été posé que les actions proposées devront prendre des formes différentes lors de leur mise en œuvre afin de prendre en compte ces disparités*

5. Activités culturelles, sportives et de loisirs, éducation populaire

Il existe de réels savoir-faire et compétences dans les associations culturelles, sportives et de loisirs et d'éducation populaire. Elles mènent des actions variées et accueillent des publics divers.

Mais on note que certaines zones géographiques du Pays sont plus « pauvres » en activités. Cela est souvent lié au dynamisme des politiques locales (urbaines ou rurales) et à la capacité à nouer des partenariats. Le manque d'équipements et de moyens techniques sont aussi des éléments majeurs de l'existence ou du maintien des activités associatives.

Même si la mutualisation de moyens est dans l'esprit de tous, certaines choses ne peuvent être réglées par ce biais. En effet, il est impossible de transporter certains équipements. On note également le manque de transfert d'actions d'un lieu à l'autre du Pays.

6. Aide à la personne : les personnes âgées, handicapées.

Ce secteur a été étudié en différenciant 3 publics : les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes précarisées.

Concernant les personnes âgées, il apparaît qu'il y a sur le Carcassonnais une assez bonne couverture des besoins (l'équipement en structure d'accueil est actuellement supérieure dans le Carcassonnais que dans le Narbonnais mais le Schéma départemental 2006 tente à rééquilibrer le territoire) et que la construction d'un réseau de partenaires est en cours sur le département.

Cependant, on note un manque de professionnels de santé en capacité de permettre le maintien à domicile. Par ailleurs, nous constatons une baisse des aides financières et une complexification des démarches administratives. Nous regrettons également la baisse des liens familiaux qui sont parfois mis à rude épreuve dans le maintien à domicile.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur le « plus » apporté par les associations (par rapport aux collectivités et aux entreprises) dans le service d'aide à domicile. Le projet associatif peut amener une souplesse d'accueil, la prise en compte du soutien à la famille.*

Concernant les personnes handicapées, quelques atouts à noter : le renforcement de la prise en compte du handicap dans la Loi du 11 février 2005 (à préciser) et la très récente création par le Conseil Général de la maison du handicap à Carcassonne. Ces atouts méritent d'être plus connus et rendus plus lisibles au plus grand nombre.

Mais ces avancées ne résolvent pas pour le moment le manque crucial de structure d'accueil (aucune structure dans l'Aude pour les personnes ayant un handicap moteur), le

manque de soins infirmiers pour les handicapés (en particulier en milieu rural), le manque d'accessibilité des lieux (y compris de la plupart des bureaux de vote !), l'absence d'anticipation et de prise en compte du vieillissement, le désengagement de l'Etat vers le département (avec une charge financière pour le Conseil Général). On note aussi les faibles revenus de la plupart des personnes handicapées ce qui crée des situations précaires.

2 points concernant ces publics dont il faut prendre en compte les besoins spécifiques mais aussi tous les habitants du Carcassonnais : la santé et le transport.

La santé : la présence d'établissement de santé sur le territoire est un atout. Mais nous constatons des manques dans les équipements et actions de préventions (dispensaires, conduites à risque...), un manque de professionnels de santé en particulier dans les zones rurales du Pays.

Le transport fait défaut sur le Carcassonnais : insuffisant en ville et inadapté ou inexistant en zone rurale.

7. La lutte contre la précarité, l'insertion et la formation.

Concernant la lutte contre la précarité (secours), on note quelques atouts : un réseau associatif fort pour faire face aux situations d'urgence, l'existence de la CMU (couverture maladie universelle).

Mais on note surtout des contraintes : l'absence de structure d'accueil permanent sur le Pays Carcassonnais, l'augmentation des personnes touchées par la précarité, des institutions éloignées de ce public.

Concernant l'insertion, l'accompagnement, nous pensons que l'insertion permet de recréer une dynamique personnelle de reprise de confiance et que ce travail est donc indispensable.

Mais on constate des carences dans le suivi régulier et sur le long terme des personnes. Le tissu associatif manque de bénévoles sur ce secteur et invite les individus à « donner du temps plutôt que de l'argent ». Par ailleurs, nous regrettons que l'accompagnement se fasse de plus en plus par des professionnels au détriment d'autres solidarités (voisinage...) alors que la complémentarité est indispensable. Autre point de difficulté : la carence d'un outil associatif pour suivre les personnes en difficultés psychiques.

Par ailleurs, l'insertion est confrontée à un problème de sectorisation des publics en précarité et donc de cohérence entre les dispositifs. « Chaque administration ou collectivité a son stock de pauvres à gérer ». Nous regrettons également le manque de communication et de fonctionnement commun entre les réseaux d'acteurs de la lutte contre les exclusions.

Sur l'insertion des personnes par l'économie, nous observons que bien souvent l'arrivée dans l'emploi amène vers des situations plus précaires que le maintien dans un système de minima sociaux. De plus, l'arrivée dans l'emploi est principalement portée par les associations du territoire du fait du manque d'un tissu économique fort sur le Carcassonnais.

Concernant la formation, nous observons un décalage entre l'offre et les besoins des publics précarisés dont les immigrés en particulier concernant les savoirs de base (lire, écrire, compter, se repérer dans le temps et l'espace). Ces bases sont indispensables pour faciliter l'accès aux droits.

En guise de conclusion à ce Regard posé sur la vie associative, il faut préciser que ce document formalise la 1^{ère} étape et doit permettre de poursuivre l'élan d'une construction d'un « Horizon souhaité à 15 ans » et d'actions communes à inscrire dans le prochain Contrat de Pays.

En effet, l'enjeu est bien d'engager la **construction d'actions communes qui permettront à chacun de mieux réaliser son projet associatif et mieux répondre aux besoins**. C'est un moyen de répondre aux objectifs définis précédemment dans la Charte du *Pays Carcassonnais* :

- **Enjeu** : « Réussir la solidarité ; construire un Pays solidaire »
- **Axe** : « Créer des liens et développer la solidarité pour permettre à chacun de bien vivre sur le territoire »
- **Objectif** : « Favoriser la concertation entre les intervenants »

Ont participé à ce travail

AADEL : Françoise LIPMANN

Accueil Capendu, établissement médico-social : Monsieur POLVOREDA

ADMR 11 : Dolorès NADAL

AFP (Association Française des Polyarthrétiques) : Simone BISCAY

Altercité : Philippe PIVAN

Les Amis du Cinoch : Marie Hélène BOISGONTIER,

Les Amis de la Rotonde de Rieux Minervois : Monsieur FENATEU

AMPG : Monsieur BALOURDET, Madame MOLINA-BAYLE, Paul COHEN

APF (association des paralysés de France) : Frédérique GALBEZ, Eric MOREAU

L'Art en Scène : Laure GAIBROIS, Alain DURAND, Catherine PLAGNES, Béatrice ARTAUPOUL

ASSAD de l'Aude : Noëlle LOPEZ

ATAC Aragon : Daniel FOUSSAT

Atelier du Livre Montolieu : Gilbert SALVO

Les Ateliers du Temps pour Soi : Mylène MSELATI, Anne Sophie GARDIES

Association de Développement du Canton de Saissac : Samuel MAINGUET, agent de développement local

Aude Alzheimer : Paul PEYRONNET

Aude Ménage Service : Marie Claire GOTTI

Aude Trisomie : Christophe CASTEL

AVEC (association de développement) : Damien MATRON, agent de développement local

AVENIRS Salsigne : Jean Claude JOURNE

Carcassonne Bénévolat : Martine ROBIN

Cap Emploi Défi 11 : Suzy ROCHARD

Communauté de communes du Haut Minervois : Yolande PITON, chargée du social

Communauté de communes du Minervois au Cabardès : Bénédicte PAYRAU

Communauté de communes du piémont d'Alaric : Bernadette DUCLOS – service social

Conseil Général de l'Aude : Emmanuel PIDOUX, coordonnateur de zone

CLIC Carcassonnais : Marie José ESTEVE

Club des Aînés ruraux : Jacqueline ROUIRE

FAOL : Marie Hélène BOISGONTIER

Farandole : Martine ROBIN

Fédération des Aînés ruraux d'Alzonne : Patrick BELIN

La Ferme des Crocodiles : Madame, Monsieur GIRARD

FNATH : Marie-José COSSARD, Serge COSSARD

Le Futur Génie : Madame, Monsieur NTAWUKULILYAYO

GAEL Adolescent Espoir Leucémie : Benoît LANCON

IRFA SUD : Christine BEGOUT
Moto Liberté 11 : Aline ZEIGER, Mélanie FEMOLANT
Moulin à Papier de Brousses : André DURAND
PEP 11 : Marianne DEZARNAUD
Pierre Sèche en Montagne Noire : Albert DUPONT
Saint Vincent de Paul : Monsieur FUENTES
Secours Catholique Aude et Carcassonne: Georges SCHARFFE, Michel PELLEFIGUE, Gérard BALBASTRE
Terre d'Espérance: Denise LOUISON, Marie-José COSSARD, Serge COSSARD
Trait d'Union (DLA) : Monsieur FRANCOUAL
Le Trenal : Denis PETITCOLIN, Xavier FAINE
UNAFAM : Régine ROUANET
La Vie Libre : Jean LAUBIER, Francis Malfant, Serge KNECHT
Village du Livre de Montolieu : Jeanne ETORE
Les visiteurs de malade en milieu hospitalier : Marie Paule PITT

Ainsi que la **DDJS** (Direction Départementale de Jeunesse et des Sports): Raymond BARRULL, Directeur Départemental et Michèle LAGLEIZE, inspectrice

Et pour le **Pays Carcassonnais** : Jean- Claude Pérez, Président ; Michel BODEVIN, Rapporteur de la Commission Vie Associative ; Arlette RUDNIK-GILS, directrice, Valérie LAFON, chargée de mission

N'ont pu participer mais se sont excusés :

AFFA, C.C.A.T. Peyriac Minervois, Association des Sourds de l'Aude, SIAH-COT, Association de promotion du commerce équitable, Passerelles Cabardès, AASPS, Denis ADIVEZE, coordinateur de zone du Conseil Général, CEDIFF, Ligue contre le Cancer, Les Lamas de Castans, La ligue contre le cancer, Adeline BOSC, agent de développement à la Communauté de communes du Piémont d'Alaric, Las Torres de Cabaret, CEDIFF, Jean José FRANCISCO, président de la Communauté de communes du Haut Minervois Compagnie Juin 88, Association Music'Al Sol, CODES11, Collectif 2000 Aragon, Francis BELS, président de la Communauté de communes du Haut Cabardès, A.A.S.P.S., Mission Locale du Bassin Carcassonnais, Club 3^{ème} Age Limousis, Musique et Culture en Cabardès, Comité des Fêtes de Barbaira, Secours populaire de l'Aude, AREP Villegailhenc, Association Les Trois Vallées.

Et nous remercions la Chambre des métiers d'Aude pour leur accueil et pour leur participation au buffet et la Chambre d'Agriculture de l'Aude pour ses vins de l'Aude : chacun a pu apprécier l'ensemble.

Document rédigé pour le *Pays Carcassonnais* par

Isabelle Farges,
Conseil en animation et développement territorial,
Cave de Constans – 11 330 MASSAC

Tél : 04 68 70 02 25,

Courriel : fargesisabelle@wanadoo.fr